



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sécurité alimentaire

Question écrite n° 92974

Texte de la question

M. Rudy Salles attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur les résultats alarmants d'une étude menée par Foodwatch concernant les emballages alimentaires. Cette étude démontre que les substances chimiques présentes dans les encres et emballages en carton sont susceptibles de se retrouver dans les aliments qu'ils contiennent (pâtes, riz, couscous etc.). Loin d'être bénins, ces composés peuvent s'avérer dangereux pour la santé. Si aucune étude n'existe sur la toxicité des huiles minérales saturées sur l'homme, les données sur les animaux sont particulièrement préoccupantes. Ainsi les huiles minérales saturées retrouvées dans 75 % des produits testés peuvent provoquer sur l'animal des dommages au foie, au cœur et aux ganglions lymphatiques. Quant aux huiles aromatiques, elles appartiennent à la famille des hydrocarbures aromatiques polycycliques dont certains sont classés cancérogènes. Une pétition pour que des mesures soient prises sur le sujet a déjà recueilli près de 55 000 signatures de consommateurs. Compte tenu de ces éléments, il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement sur cette question de santé publique.

Texte de la réponse

La présence d'hydrocarbures, et plus précisément d'huiles minérales, dans les emballages des produits alimentaires a fait l'objet à la fin de l'année 2015 d'une interpellation par une association non gouvernementale. Il s'agit d'une question complexe car des huiles minérales non alimentaires peuvent parfois se confondre chimiquement avec des huiles minérales autorisées en alimentation (par exemple pour la pâtisserie). Les huiles minérales qui seraient identifiées en provenance des emballages pourraient avoir de nombreuses sources différentes, comme la colle utilisée pour fermer les emballages ou coller les étiquettes, la présence de polluants dans les fibres utilisées pour la fabrication des emballages, etc. Afin de disposer des éléments d'analyse scientifique approfondie, le Gouvernement a saisi en 2015 l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail. Le rapport de l'agence permettra d'identifier la réalité de la présence de ces hydrocarbures et ses sources, et le cas échéant les éventuelles mesures de prévention que l'agence pourrait recommander.

Données clés

Auteur : [M. Rudy Salles](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (3^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92974

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Environnement, énergie et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 février 2016](#), page 1081

Réponse publiée au JO le : [22 mars 2016](#), page 2422